



Concours et la formation

L'ABF a constaté les nombreux problèmes posés par l'organisation des concours de recrutement de la fonction publique territoriale en 2002 - 2003. Au-delà des circonstances imprévisibles, ou des dysfonctionnements d'organisation, il paraît nécessaire de mettre en place une structure de réflexion impliquant l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, les évolutions en cours des cursus universitaires - mise en place progressive du système européen "LMD", et les difficultés patentes et maintenant bien connues de la formation initiale impliquent une refonte complète des principes de recrutement et de formation.

L'ABF rappelle, comme principales bases du travail nécessaire :

- la nécessité du maintien des concours comme la moins mauvaise des solutions au problème du recrutement des fonctionnaires ;
- son attachement à la professionnalisation des concours ;
- la nécessité d'une meilleure organisation des concours de recrutement de la fonction publique territoriale : coordination entre la préparation des candidats et les épreuves, transparence de la composition des jurys, transparence des choix des sujets et coordination avec la correction notamment ;
- son opposition à l'organisation des concours de catégorie B et A par les Centres de gestion ;
- la nécessité d'une révision de la liste des diplômes nécessaires à l'accès au concours d'assistant qualifié, et son application stricte ;
- la nécessité d'une modification du mode de recensement des postes, de manière à le baser sur les études démographiques, les plans de carrière en cours et les prévisions de construction et d'évolution des services ;
- la mise en place de la Validation des Acquis de l'Expérience incluant les formations CNFPT en formation initiale comme en formation continue ;
- la mise en place d'une réflexion sur l'ensemble des formations initiales, et sur l'application du système européen LMD ;
- une refonte totale et harmonisée des critères d'accès à la promotion interne.

Adoptée par l'Assemblée générale de l'ABF du 15 juin 2003 lors du congrès national à Aubagne, à l'unanimité